Règlement Particulier des Epreuves (RPE) Championnat Régional





Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76 crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, lundi 27 novembre 2023

Saison sportive: 2023/2024

Approuvé par le Comité Directeur du 06/01/2024

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

<u>Important</u>: la ligue d'Ile de France vous a fourni des Kakémonos concernant la violence dans le sport, vous êtes priés de les positionner dans vos salles, pour chaque match quand vous recevez.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Championnat Régional
Catégorie	M18 Féminin et M18 Masculin
Abréviation des divisions	Championnat Régional M18 F : RFR Championnat Régional M18 M : RMR
Abréviation des divisions	Rég. M18F « OR » : FOR – Rég. M18F « ARGENT » : FAR Rég. M18F « BRONZE » : FBR – Rég. M18M « BRONZE » : FOR Rég. M18M « OR » : MOR – Rég. M18M « ARGENT » : MAR Rég. M18M « BRONZE » : MBR - Rég. M18M « BRONZE » : MCR
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin / Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	- Rég. M18F « OR »: 10 – Rég. M18F « ARGENT »: 10 Rég. M18F « BRONZE »: 10 Rég. M18F « CUIVRE »: 10 - Rég. M18M « OR »: 10 – Rég. M18M « ARGENT »: 10 Rég. M18M « BRONZE »: 10 – Rég. M18M « CUIVRE »: 10
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA, par catégorie et par niveau de championnat	1
Nombre d'UF comptabilisées pour les DAF régionales	1 UF par équipe

Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	Compétition « Extension volley-Ball »
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M18	oui
M15 avec simple surclassement	oui

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraineur et les entraineurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin , le kinésithérapeute , l' ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Marqueur	Encadrement « Extension Dirigeant » OU Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Responsable de salle (recommandé)	Encadrement (Toute Extension)

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille de match)			
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées)	2		
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))		
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 47 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))		
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité		

Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres / Heure	Samedi : 14h30
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Samedi : 14h00 à 16h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Samedi : 13h00 à 13h45 16h30 à 17h00 Dimanche : 09h30 à 11h00 13h00 à 16h00
Dates du championnat « Régional M18 Féminin et M18 Masculin :	J1: samedi 02 décembre 2023 J2: samedi 09 décembre 2023 J3: samedi 13 janvier 2024 J4: samedi 27 janvier 2024 J5: samedi 03 Février 2024 J6: dimanche 03 mars 2024 J7: samedi 16 mars 2024 J8: dimanche 24 mars 2024 J9: samedi 04 mai 2024
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Dates de report ordinaires	16 DEC – 6 et 20 JANV – 10 et 17 FEV - 6 et 13 AVRIL
Interdiction de changer de weekend	1 ^{ère} et dernière journées (sauf en cas de force majeure et après l'accord de la CRS)

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse :

- Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure après l'accord des GSA concernés.

Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley et transmission de la FDM (Papier ou FDME) pour les rencontres du samedi ou du dimanche	Avant dimanche 0h00 (minuit)
Mot de passe	VOLLEY
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS GSA recevant (voir MAD 2023/2024.	sera appliquée à l'encontre du

Art. 8 Feuille de match

Le GSA recevant à la possibilité d'utiliser la <u>feuille de match électronique simplifiée</u> (sans marqueur) pour le championnat régional M18 féminin et M18 masculin.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la <u>feuille de match papier de type régionale « deux équipes » devra être utilisée</u>: <u>Cliquer ICI</u>

La feuille de match « papier ou électronique » est remise par l'organisateur de la rencontre au représentant de l'équipe adverse à son arrivée. Celui-ci la complète à l'aide des fiches de composition d'équipes remises par chaque équipe.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art. 8.1 Tenue de la feuille de match

Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match: si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2023/2024).

Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	Н
Présence des arbitres le cas échéant	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes

Art. 10 Formule sportive

• M18 Féminin :

- Championnat « **Régional OR** » M18F: L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
 - A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1 ère sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional OR** » **M18 féminin** 2023/2024.
- Championnat « **Régional ARGENT** » M18F: L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
 - A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1 ère sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional ARGENT** » **M18 féminin** 2023/2024.
- Championnat « **Régional BRONZE** » M18F: L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
 - A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1 ère sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional BRONZE** » **M18 féminin** 2023/2024.
- Championnat « **Régional CUIVRE** » M18F: L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
 - A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1 ère sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional CUIVRE** » **M18 féminin** 2023/2024.

M18 Masculin :

- <u>Championnat «**Régional OR**» M18M</u>: L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
 - A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1 ère sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional OR** » **M18 masculin** 2023/2024.
- <u>Championnat « Régional ARGENT » M18M</u>: L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
 - A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1 ère sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional ARGENT** » **M18 masculin** 2023/2024.
- Championnat « **Régional BRONZE** » M18M : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
 - A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1 ère sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional BRONZE** » **M18 masculin** 2023/2024.
- Championnat « **Régional CUIVRE** » M18M : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
 - A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1 ère sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional BRONZE** » **M18 masculin** 2023/2024.

Art. 11 Points et classement

Les rencontres auront lieu en 3 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points) :

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/0 ou 3/1	3 points
Rencontre gagnée 3/2	2 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 0/3 ou 1/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité (P/3 : 0/25 - 0/25 - 0/25)	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait (F/3:0/25-0/25-0/25)	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

- 1. Le nombre de victoires,
- 2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
- 3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- 4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 12 Temps morts

2 temps morts d'<u>une minute</u> dans tous les sets sont accordés à chaque équipe

Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence - Surclassement

Art 13.1 Qualification des joueurs (ses):

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence Encadrant « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.).

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraineur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part**.

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant. Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

Art 13.2 - Licence:

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celleci n'apparait pas sur le collectif.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 13.3 Simple-Surclassement:

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

Art. 14 Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant en championnat régional et / ou interdépartemental dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont plusieurs équipes engagées en championnat (régional et/ou interdépartemental) dans la même catégorie d'âge, le règlement suivant peut s'appliquer:

- Après chaque journée de championnat, un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°1 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°2 ou l'équipe n°3...etc.
- De même un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°2 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°1 ou l'équipe n°3...etc.

Cette possibilité est laissée à chaque journée de championnat pour n'importe quel (elle) joueur (se).

Toutefois, sur les 2 dernières journées du championnat cela ne sera pas autorisé: un championnat comportant 9 journées, la 7ème journée bloque les collectifs, pour un championnat à 8 journées c'est la 6ème journée qui boquera les collectifs...etc.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

Art. 15 Arbitrage

En cas de compétition non encadrée par la CRA et en cas d'absence de tout arbitre officiel, l'arbitrage devra être assuré par un membre licencié du GSA recevant, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre.

Le GSA présentant un arbitre non licencié ou titulaire d'une licence non homologuée pour l'une de ces fonctions s'expose aux sanctions sportives et financières prévues dans les cas de participants NON LICENCIES aux épreuves officielles.

Art. 16 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M18F : 2m24 M18M : 2m35

Art. 17 Forfait

En cas de forfait d'une équipe lors d'une journée de championnat, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (3/F: 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraineur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1er responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente seront déclarées forfaits, elles pourront s'acquitter d'une amende financière prévue au MAD 2023/2024.

Art. 18 Forfait général

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait général » et se voient appliquer une amende dont le montant est fixé dans le MAD 2023/2024 :

- perte de TROIS rencontres par forfait,
- perte de DEUX rencontres par forfait et de DEUX rencontres par pénalité,
- perte d'UNE rencontre par forfait et de QUATRE rencontres par pénalité,
- perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine réglementaire et appartient à la CRS

Lorsqu'une équipe d'un GSA est exclue par forfait général du championnat régional, les points acquis ou perdus contre cette équipe, tant à « l'Aller » qu'au « Retour » sont annulés.

Le forfait général d'une équipe dans le championnat régional entraıne automatiquement son retrait immédiat de l'épreuve.

<u>ANNEXE 1 :</u> Répartition des équipes dans les différents niveaux du championnat régional

Equipes qualifiées en championnat « Régional M18 F » - 2023/2024

	Championnat <mark>Régional "OR" - M18 F</mark> : 10 équipes			
	N°	Noms des équipes	CD	
	1	PUC VOLLEY-BALL	75	
	2	PARIS AMICALE CAMOU 1	75	
<u>e</u>	3	SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1	75	
Géré par la LIFvolley	4	AS. SP DE SARTROUVILLE 1	78	
<u> </u>	5	VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 2	78	
é po	6	ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON	91	
Ģéi	7	MEUDON CHAVILLE SEVRES VB 1	92	
	8	ACBB	92	
	9	LEVALLOIS SPORTING CLUB 1	92	
	10	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 1	94	

Championnat <mark>Régional "ARGENT" - M18 F</mark> : 10 équipes			
	N°	Noms des équipes	CD
	1	SPORTING CLUB PARIS VOLLEY	75
	2	VOLLEY-BALL LA ROCHETTE 1	77
e y	3	CELLOIS / CHESNAY VOLLEY-BALL 1	78
IFvol	4	EN SP MONTGERONNAISE	91
Géré par la LIFvolley	5	COURBEVOIE SPORTS 1	92
é pa	6	COURBEVOIE SPORTS 2	92
Gér	7	VINCENNES VOLLEY CLUB	94
	8	AS VOLLEY-BALL TAVERNY SAINT-LEU 1	95
	9	V.B. CLUB ERMONT 1	95
	10	AS VOLLEY-BALL TAVERNY SAINT-LEU 2	95

	Chai	mpionnat <mark>Régional "BRONZE" - M18 F</mark> : 10 équipes	
	N°	Noms des équipes	CD
	1	US LOGNES VOLLEY-BALL	77
	2	SP CLUB BRIARD 1	77
<u> </u>	3	CONFLANS ANDRESY-JOUY VB 1	78
Géré par la LIFvolley	4	VALLEE DE CHEVREUSE VOLLEY-BALL 1	78
<u> </u>	5	PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL 1	91
é pa	6	RUEIL ATHLETIC CLUB 1	92
Gér	7	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 2	94
	8	ENTENTE SPORTIVE DE VILLIERS 1	94
	9	ASA MAISONS ALFORT	94
	10	AMICAL CS CORMEILLAIS 1	95

(Char	npionnat <mark>Régional "CUIVRE" - M18 F</mark> : 10 équipes	
	N°	Noms des équipes	CD
	1	VOLLEY 6	75
	2	vesinet stade st-germanois vb 1	78
lley	3	VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX	78
LIFvolley	4	LIMOURS VOLLEY-BALL	91
<u> </u>	5	VOLLEY-BALL DE MILLY LA FORET	91
Géré par la	6	ANTONY VOLLEY	92
Gér	7	CSM PUTEAUX	92
	8	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL	92
	9	VOLLEY-CLUB NOGENTAIS 1	94
	10	ISLE ADAM F. V. O. 1	95

Equipes qualifiées en championnat « Régional M18 M » - 2023/2024

	Cho	ampionnat Régional "OR" - M18 M : 10 équipes	
	N°	Noms des équipes	CD
	1	AS VOLLEY-BALL VELIZY 1	78
	2	CONFLANS ANDRESY-JOUY 1	78
≡ ey	3	VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 1	78
Géré par la LIFvolley	4	LIMOURS VOLLEY-BALL	91
Ē	5	LEVALLOIS SPORTING CLUB 1	92
þa	6	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 1	92
Gére	7	ASNIERES VOLLEY 92 - 1	92
	8	CNM CHARENTON 1	94
	9	VINCENNES VOLLEY CLUB	94
	10	ENTENTE SPORTIVE DE VILLIERS 1	94

С	ham	npionnat Régional "ARGENT" - M18 M : 10 équipes	
	N°	Noms des équipes	CD
	1	SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1	75
	2	PUC VOLLEY-BALL 1	75
<u> </u>	3	vesinet stade st-germanois vb 1	78
Fvol	4	PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL 1	91
Géré par la LIFvolley	5	MEUDON CHAVILLE SEVRES VB 1	92
é pa	6	CNM CHARENTON 2	94
Ģér	7	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	94
	8	ASA MAISONS ALFORT	94
	9	V.B. CLUB ERMONT	95
	10	AMICAL CS CORMEILLAIS 1	95

Ch	amp	oionnat Régional "BRONZE" - M18 M : 10 équipes	
	N°	Noms des équipes	CD
	1	PARIS AMICALE CAMOU 1	75
	2	PARIS AMICALE CAMOU 2	75
lley	3	ACBB	92
par la LIFvolley	4	COURBEVOIE SPORTS 1	92
<u> </u>	5	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 2	92
é pa	6	ASNIERES VOLLEY 92 - 2	92
Géré	7	ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE	92
	8	UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF	94
	9	CHOISY LE ROI VOLLEY-BALL	94
	10	ISLE ADAM F. V. O.	95

C	Champi	onnat Régional "CUIVRE" - M18 M : 10 équipes	
	N°	Noms des équipes	CD
	1	PUC VOLLEY-BALL 2	75
	2	US LOGNES VOLLEY-BALL	77
e y	3	SP CLUB BRIARD	77
Séré par la LIFvolley	4	AS. SP DE SARTROUVILLE 1	78
r la L	5	C S M CLAMART	92
é pa	6	VILLEMOMBLE SPORTS SECTION V.B.	93
Gér	7	TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB 1	93
	8	CLUB SPORTIF MUN EPINAY 1	93
	9	ASS AMICALE SPORTIVE FRESNES	94
	10	VOLLEY-CLUB NOGENTAIS	94

ANNEXE 2 : Catégories d'âges – 2023/2024

									<u>=</u> :	Ca		,			-90	_					
1983	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		_		
40 ans &+	22 ans &+	21 ans	20 ans	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans		MASCULINS		2023/2024
+ MAST	+ SEN(1)	M21(3)	M21(2)	M21(1)	M18(3)	M18(2)	M18(1)	M15(2)	M15(1)	M13(2)	M13(1)	M11(2)	M11(1)	M9(2)	M9(1)	M7(2)	M7(1)		55		4
	_	3)	2)	1)	3)	2)	1)	2)	1	2)	1	2)	1)		۷		_			9	×=20
																		_	/	BABY/M7	>=2018 2017
																şimş	Simp	_			7 2016
																Simple Surclassement	Simple Surclassement	_	/	M9	
																ement	ement				2015
														aut	aut	Simple Sur	Simple Sur	Terrain 5m. x 10m.	Filet		2014
														autorisé	autorisé	Simple Surclassement	Simple Surclassement	m. x 10n	Filet 1,95 m.	M11	2013
														mis	Sim						
												autorisé	autorisé	Simple Surclassement	Simple Surclassement		Interdiction	Terrain 7m. X 14m.	Filet 2,10 m.	M13	2012
												E.	re-	iement	iement		a a	(14m.	m.		2011
										Simple Su	Simple Su		悪		inten			Terrain 9	Filet		2010
										Simple Surclassement	Simple Surclassement		Interdiction		Interdiction			Terrain 9m. X 18m.	Filet 2,24 m.	M15	2009
								Sim	Sm												2008
								Simple Surclassement	Simple Surclassement		Interdiction							Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,35 m.	M18	2007
								ement	ement		9							18m.	m.		2006
								Departe	Nat & Pa									Te			2005
					autorisé	autorisé	autorisé	Departement simple surclassement	Nat & Rég : Double Surclassement /		Interdiction							Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,43 m.	M21	2004
					risé	risé	risé	эштавает	urclasseme		tion							. x 18m.	43 m.	1	
							87														2003
		autorisé	autorisé	autorisé	Simple Surclassement	Simple surclassement	Nat & Rig : Double Surclassement / Départ	Surclassement	Triple									Ten		SENIORS	<=2002
		86.	36.	18°	uement	ement	ouble Départ	ment			Interdiction							Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,43 m.	25)2
								Interdiction			9							x 18m.	m.	MASTERS	<=1983
																				RS	ä
1983	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018				

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2023/2024

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2023/2024

1983																			MAST	40 ans &+	1983
2002																			SEN(1)	22 ans &+	2002
2003		autorisé																	M21(3)	21 ans	2003
2004		autorisé																	M21(2)	20 ans	2004
2005		autorisé																	M21(1)	19 ans	2005
2006		Simple Surclassement		autorisé															M18(3)	18 ans	2006
2007		Simple Surclassement		autorisé															M18(2)	17 ans	2007
2008		Simple Sundamenent		autorisé															W18(1)	16 ans	2008
2009		ourclassement	agringin.	operation and administration	neparamen	sent	Simple Surclassement	Simp											M15(2)	15 ans	2009
2010	na papadal	Triple	ement/	Vat & Rég : Double Surclassement /	Nat & Rég : D	tent	Smple Surclessement	şmş											W15(1)	14 ans	2010
2011									Simple Surclassement	Simpl									M13(2)	13 ans	2011
2012	tion	Interdiction		Interdiction	=		Interdiction		Simple Surclassement	Simpl									W13(1)	12 ans	2012
2013											autorisé	94							M11(2)	11 ans	2013
2014									interdiction	=	autorisé	20							W11(1)	10 ans	2014
2015											Simple Surclassement	Simple S	isé	autorisé					M9(2)	9 ans	2015
2016									Interdiction	=	Simple Surclassement	Simple S	isé	asnotue					M9(1)	8 ans	2016
2017													assement	Simple Surclassement	assement	Simple Surdissement			M7(2)	7 ans	2017
2018											Intendiction	inte	lassement	Simple Surclassement	assement	Simple Surdissement			M7(1)	6 ans	2018
	(18m.	Terrain 9m. X 18m	;s	Terrain 9m. x 18m	Terra	À	Terrain 9m. x 18m	Tem	Terrain 9m. x 18m.	Terro	Terrain 7m. x 14m.	Terrain	1. x 10m.	Terrain 5m. x 10m.							
	24 m.	Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.	20		Filet 2,24 m.		Filet 2,10 m.	20	Filet 2,10 m.	File	95 m.	Filet 1,95 m.						FEMININES	
	MASTERS	SENIORES		M21			M18		MIS		M13		MII	2	M9		/M7	BABY/M7			
	£861=>	<= 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	>=2018		2023/2024	